Le Trait d'Union

Brèves

Eclairage public:

Extinction nocturne : à compter du 01/11 nouveaux horaires d'extinction pour les secteurs concernés : de 0h00 à 6h00 Signalement éclairage défectueux ; Allô Mairie : 04 75 35 12 96 Mail : mairie.stef@orange.fr

Infos:

Recensement de la population du 19/01/2023 au 18/02/2023

SIAF :

La note de synthèse de l'année 2021 des analyses d'eau potable de l'ARS est disponible sur le site de la Mairie onglet Eau Assainissement (http://www.st-etienne-de-fontbellon.fr/fr/information/75229/eau-assainissement).

Le SIAE est à la disposition des abonnés qui souhaitent la version

Correspondant Dauphiné Libéré :

imprimée de cette note.

J.P. Blanchard blanchard.jeanpaul@orange.fr 06 89 64 63 92

Correspondant La Tribune :

J. Chaze j.chaze@wanadoo.fr 06 07 41 62 37

MAIRIE: HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h30 – 13h30 à 17h Le mercredi de 8h à 12h30 -13h30 à 15h30 Le vendredi de 8h à 12h30

SERVICE URBANISME:

Demande d'imprimés, dépôt des dossiers et renseignements. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES ÉLUS:

sur rendez-vous

Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON Tél : 04.75.35.12.96 Mail : mairie.stef@orange.fr

www.st-etiennede-fontbellon.fr ou sur www.facebook.com, Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon-



Edito du Maire

OCTOBRE ROSE 2022
TOUS SOLIDAIRES!
PROBILISEZ-VOUS À NOS CÔYÉS!
PARTICIPEZ À UNE INITIATIVE
PROCHE DE CHEZ VOUS.

Ce début d'automne est préoccupant pour l'ensemble de nos concitoyens : inflation des matières premières, la guerre en Ukraine qui n'en finit pas, la hausse des taux d'intérêts, le risque d'une nouvelle crise sanitaire.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts de l'énergie reste une priorité pour notre municipalité : des luminaires led ont été installés dans la plupart des bâtiments communaux et associatifs, la température des locaux sera réduite à 19° sauf à l'école pour des raisons évidentes de confort d'apprentissage et de sécurité, l'amplitude de l'extinction nocturne de l'éclairage public sera allongée d'une heure. A quelques semaines des festivités de fin d'année, dans ce climat morose, nous avons fait le choix de ne pas renoncer aux illuminations, l'esprit de Noël doit être conservé ; elles seront toutefois éteintes de minuit à six heures.

Comme chaque année, nous avons profité de ces deux mois d'été pour effectuer divers travaux d'entretien de notre patrimoine communal. Ces travaux concernent autant les bâtiments que la voirie.

Depuis le mois d'août, notre commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde, outil d'aide à la décision et de prévention des risques. Il s'appuie sur une identification des risques et leur prise en compte. Vous trouverez dans ce Trait d'Union, un fascicule, le DICRIM, document d'information et de prévention qui synthétise le Plan Communal de Sauvegarde. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Cet été a été caractérisé par une forte canicule ; en collaboration avec le CCAS nous avons régulièrement contacté les personnes vulnérables de notre commune pour évaluer les situations face à ces problèmes climatiques.

J'espère vous retrouver nombreux pour la commémoration du 11 novembre, cérémonie à laquelle participeront les élèves de nos écoles ; une exposition sur la guerre 14-18 se tiendra à l'Espace Culturel.

A toutes et tous, je vous souhaite un bel automne !

Philippe ROUX - Maire

« La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle. » Victor HUGO - Proses philosophiques, L'âme (1860-1865)

Agenda

- Jeudi 27 Octobre à partir de 18h : Inauguration des nouveaux courts de tennis et du City Stade.
- Du 7 au 10 Novembre
 Exposition « La Grande
 Guerre » à l'Espace
 Culturel pour les scolaires.
- Vend. 11 Novembre à 11h
 Commémoration
 de l'Armistice de 1918
 et exposition « La Grande
 Guerre » à l'Espace
 Culturel.
- Jeudi 17 Novembre à 18h: dans le cadre du Mois du Film Documentaire projection du film
 « La Terre de Gevar » à l'Espace Maurice Champel.
- Jeudi 24 Novembre
 à 13h30 pour les scolaires
 et 20h pour les adultes :
 projection du film
 « Dans les Bois » à
 l'Espace Maurice Champel.
- Dim. 20 Novembre : Village en Fête organisé par le Comité d'Animations.
- Samedi 17 Décembre à 20h à l'Eglise : Concert de Noël Chorale de la Fontbelle.
- Dim. 18 Décembre : Repas des Aînés, Espace Maurice Champel.

Les Conseils Municipaux...

CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022

- Acquisition de plusieurs parcelles par la commune en vue de l'élargissement de routes et de la création de trottoirs
- Cession d'une portion d'un chemin rural suite à enquête publique
- Recours à un emprunt de 500 000 € pour divers investissements
- Subvention exceptionnelle de 500 € au club de bridge afin d'apporter le concours de la commune à l'installation d'une climatisation réversible dans les locaux loués par la commune
- Contribution au Fonds Unique Logement qui aide les personnes qui rencontrent des difficultés pour se loger : contribution de 0.4 €/habitant soit une somme totale de 1 160 € pour la commune
- Signature d'une convention de gestion par le CDG07 pour le suivi des dossiers des agents en lien avec l'assurance Risques Statutaires
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h); personne affectée aux écoles.



 Adoption par le conseil du Plan Communal de Sauvegarde.



Un courrier a été adressé à tous les habitants pour informer des évolutions en cours. Le programme des réunions publiques d'information a également été distribué. Après la phase de Diagnostic, les travaux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se concentrent désormais sur Plan d'Aménagement et de Développement Durable, par le biais d'ateliers thématiques. Les résultats de ces échanges devraient être présentés aux communes et au conseil communautaire au premier trimestre 2023. Pour plus d'informations :

https://www.bassin-aubenas.fr/actualites/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/

Activité de l'urbanisme depuis le 01/01/2022 :

- 76 certificats d'urbanisme
- 74 déclarations préalables
- 36 permis de construire



Plan Communal de Sauvegarde PCS

Pourquoi un PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document pratique et concret du maire et de l'équipe municipale. C'est un outil opérationnel adapté à la taille et aux moyens de la commune. Il permet d'assurer une action préventive dans la gestion des risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il comporte les dispositions à prendre pour assurer au mieux la protection de la population et des biens et développer une culture du risque communal.

Est-il obligatoire?

La mise en application du Plan de Prévention des Risques Inondation, document réalisé par les Services de l'État qui réglemente l'utilisation des sols (interdiction de construire ou possibilité de construire sous certaines conditions) et approuvé le 14 Mai 2020 par arrêté préfectoral, **rend obligatoire la réalisation d'un PCS**. Décret du 13 septembre 2005.

Quels objectifs

L'objectif du PCS est d'améliorer la connaissance des différents risques.

En se formant et en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour faire face à l'évènement, il permet d'augmenter la sécurité de la population de notre commune et ainsi d'éviter de basculer dans une crise ingérable. Il complète le travail des services de secours et de l'état.

A quels risques sommes-nous exposés?

Sur la commune de St-Etienne-de-Fontbellon sont identifiés :

- 5 risques majeurs : Inondation, Feu de forêt,
 Glissement de terrain, Retrait Gonflement d'argile
 et Accident de Transport de matières dangereuses
- Des risques météorologiques (vents violents, grand froid, canicule)
- Des risques particuliers perturbant la vie collective (interruption durable de la distribution d'eau potable, coupure de courant)
- Autres évènements : crises sanitaires, et des aléas faibles : radon, séisme

Organisation/Missions

Le PCS définit une organisation de crise au sein de la commune et comprend les documents suivants consultables en mairie :

- Le DICRIM : le document d'information communal sur les risques majeurs
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- Les dispositions prises par la commune permettant à tout moment d'alerter, d'informer et assister la population en appui avec les services de secours
- L'organisation sous l'autorité du maire assisté d'un coordinateur des actions communales et de responsables de cellules : Sécurité, Logistique, Soutien, Communication et Administratif (personnels élus et communaux)

ÉLAGAGE

Nous tenons à vous rappeler que les haies et arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public. Aussi les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées. Le débordement des végétaux sur les voies publiques pose un problème de sécurité pour les piétons qui se trouvent dans l'obligation de circuler sur la voirie et notamment les mamans avec des poussettes et les personnes à mobilité réduite, mais également les automobilistes avec l'occultation des panneaux de signalisation routière.

« Après mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents».

TRAVAUX/VOIRIE/ÉCLAIRAGE

Quelques travaux et aménagements, réalisés durant l'été

Réfection de voirie :

- Chemin de la Fare
- Deux portions de route quartier des Juillets
 - Route des Rimbeaux
 - Renforcement de la chaussée route de Gaude
 - Place de l'école privée + aménagement d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales

Aménagement :

- Espace Maurice Champel:
 Remplacement du groupe froid hors d'usage par l'installation d'une climatisation réversible
- Route des Abattoirs : Installation d'une barrière de sécurité crues



Travaux de renforcement de la route de Gaude.



Eclairage public :

Le remplacement de 62 luminaires ancienne génération par des lampes LED suit son cours sur les routes d'Alès, de la Cave Coopérative et de St Sernin. Ces nouvelles lampes dites « intelligentes » resteront éclairées toute la nuit mais consommeront moins de minuit à 6h du matin sans baisse notable de l'intensité lumineuse.

Sur les 400 points lumineux de la commune, 140 sont de nouvelle génération. Un programme de remplacement des deux tiers restant à renouveler sera mis en place dès 2023.



Les regroupements en nombre, les fêtes tardives, les crissements de pneus et les moteurs pétaradants, les animaux de compagnie peuvent vite engendrer une gêne importante pour le voisinage. La mairie lutte à son niveau contre ce type de comportements avec de la prévention, mais aussi de la répression. Cependant, une grande partie de ces attitudes pourraient être évitées grâce à l'éducation et à l'apprentissage des règles du vivre ensemble. Les parents ont un rôle primordial à jouer.

Ayons le geste citoyen! Cela ne demande pas de gros efforts de la part de chacun. Et pourtant, cela rend la vie tellement plus agréable pour tous. Parce que vivre bien, c'est bien vivre ensemble, soyons attentifs à ces incivilités qui nuisent à une bonne qualité de vie. Le bruit est notamment une nuisance, surtout en été où nous vivons plus à l'extérieur.

Des sanctions • L'attroupement, l'occupation d'un lieu sur le domaine public qui gênent la circulation et les dispositifs de sécurité ou génèrent des nuisances sonores : contravention selon la gravité • Le barbecue sauvage : 68 € • Le tapage nocturne (fêtes tardives, cris, musique, fêtes bruyantes, pétards, feu d'artifice) : 68 € par personne

- Les aboiements : 68 € payés par le propriétaire
- Un animal en divagation : 36 € de frais de capture
- + 20 € de gardiennage Le rodéo urbain : c'est une infraction, un délit puni par un an de prison et 15 000 € d'amende (doublé en cas de réunion)
- Les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule, sont considérés comme des actes de vandalisme : 3750 € d'amende et une peine de travaux d'intérêt général.

Permanence conciliateur de justice :

Tous les mardis matin de 9h30 à 12h, Mairie annexe, 10 rue Georges Couderc, 07200 AUBENAS

Prendre rendez-vous par mail : georges.teissier@conciliateurdejustice.fr

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

Litiges concernés et champ d'action : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage...



Après un été caniculaire, les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 1er septembre. A l'occasion de la rentrée scolaire, Philippe ROUX, Maire, accompagné d'élus, a souhaité une belle rentrée aux enfants, à l'Equipe Enseignante et au Personnel des deux écoles.





A L'ECOLE DES CHAMPS, 222 élèves répartis dans 9 classes ont été accueillis dont 9 en Dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui permet la scolarisation d'enfants en situation de handicap . Voici la composition de l'Equipe Pédagogique dirigée par Sophie LE ROUZIC :

Très Petite Section/Petite Section/Moyenne Section:

Marielle CROZE ATSEM: Stéphanie PECHET

& Marina FOURNIER

Moyenne Section/Grande Section:

Véronique DUSSAP & Véronique SICARD

ATSEM: Dominique DUCHAMP & Nelly MERCIER

Grande Section/CP: Jérôme HOCHMAYR

ATSEM: Natacha BRO

CP/CE1: Amélie HENDOUZE

CE1: Nicolas DELBOSC

CE2/CM1: Stéphane ANDRE

CM1: Boris DUBUISSON

CM1/CM2: Sophie LE ROUZIC & Véronique SICARD

CM2: Marie-Laure CUTELLAS

Dispositif ULIS: Elodie MOREL (enseignante coordonnatrice)

AESH (Accompagnant d'Élèves en situation de Handicap) :

Marie-Laure PEYRONNET, Laëtitia ARLAUD,

Jauffret DUMOND, Anthony FLEURY et Coralie BLACHIER

Agents de service (cantine, garderie, entretien) :

Cécile AKCAN, Léa ARTICO, Michelle JAUSSENT,

Myriam MARTINS, Célia AISSAOUI,

Alain GRANIER, Daniel DELAYGUE

Nous souhaitons la bienvenue à :

Elodie MOREL, enseignante coordonnatrice

du Dispositif ULIS

Jérôme HOCHMAYR, enseignant en GS/CP

Nicolas DELBOSC, enseignant remplaçant en CE1.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS:

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 0 800 07 60 15 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent alors être déposés devant le domicile, la veille du passage des agents, à partir de 19 heures.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ETIENNE DE FONTBELLON:

500 Chemin de la Ribeyrasse - Tél.: 04,75.94.33.57 Horaires d'ouverture du lundi au samedi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15



6 classes sont inscrits pour cette année scolaire 2022/2023

et Marlène CHIFFLET est Directrice. Elle est entourée par l'Equipe suivante :

Très Petite Section/Petite Section:

Marlène CHIFFLET & Agnès BACCONNIER

Moyenne Section/Grande Section:

Marlène CHIFFLET & Carole ALLEYSSON

CP/CE1: Isabelle DEJOUX CE1/CE2: Johanna DECIA CE2/CM1: Marielle DUGUA

CM2: Céline CHAMBON

Personnel:

AESH: Maria JIMENEZ, Brigitte GOMEZ, Emmanuelle MAURIN

ASEM: Soria MEDJKOUNE, Nelly RENAUDEAU,

Kassandra CHAMBON (en apprentissage) et Matéo GINEYS

(stagiaire à l'année)

Agents de service : Fadma JOBARD et Soria MEDJKOUNE

Personnel ressource: Pascale SIMON Animateur EPS: Robin LECONTE

Que cette année scolaire soit empreinte de joie,

bonne humeur et sérénité!



Le 20^{ème} **Tour Cycliste Féminin** International de l'Ardèche

est passé dans notre commune le Lundi 12 Septembre 2022. Il s'agissait de la 7^{ème} et dernière étape de ce tour qui partait de Vesseaux pour rejoindre Privas.

Dans une ambiance chaleureuse les enfants de nos écoles étaient au rendez-vous pour encourager le peloton.



« POINTS RECYCLAGE »: VERRE - PAPIER:

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ; Chemin du Pré St Antoine ; Place de la Cave Coopérative ; Route du Pont de Rigaud ; Parking Centre E.Leclerc